

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR12.24PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'500'000.--
afin de participer à la recapitalisation de la société Cité des Bains SA**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les lundis 20 août et 10 septembre 2012.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Syndic Daniel Von Siebenthal et Monsieur Pierre Meyer, Chef du Service des Finances. La Commission les remercie pour les informations qu'ils lui ont données.

Les préavis PR12.23.PR et PR12.24.PR étant étroitement liés, M. le Syndic les présente simultanément en revenant sur certains points importants de l'historique. La Commission des Finances a choisi de faire de même et remercie d'avance les conseillers communaux d'accepter ce mode de fonctionnement. Elle invite donc le Conseil à se référer au rapport PR12.23RA.

Néanmoins, chaque préavis devant être voté indépendamment, voici les conclusions et propositions d'amendement :

Conclusions :

La Commission des Finances émet les considérations suivantes :

- Des problèmes au niveau de la gouvernance de ces sociétés ont été décelés depuis plusieurs années sans que rien n'ait été entrepris pour y remédier.
- La Municipalité recherche une solution offrant des perspectives à long terme pour garantir le fonctionnement pérenne et autonome du Centre thermal ; elle envisage notamment la possibilité de céder la société à des partenaires privés, ce qui ne correspond pas à la vision du Conseil d'administration actuel. Cette différence de vision ne pourra perdurer.
- L'acceptation du préavis doit être assortie de conditions strictes permettant de profonds changements dans la gouvernance de ces sociétés, soit le remplacement de l'entier des conseils d'administration.
- La Commission des finances demande expressément que le montant accordé via le présent préavis soit engagé sous contrôle d'un groupe de travail externe au Conseil d'administration dont les membres seront désignés par la Municipalité.

- Propositions d'amendements : la Commission des Finances propose

Article 5 :

La Municipalité veille au renouvellement complet des Conseils d'administration d'ici la fin de l'année 2012, en tenant compte des critères fixés dans le préavis et le rapport PR 11.24 sur les participations communales.

C'est avec 6 oui et 1 abstention que les membres de la Commission des finances vous propose d'accepter la proposition d'amendement art. 5.

En ce qui concerne l'ensemble du préavis, c'est avec 4 voix pour et 3 abstentions que la Commission des Finances accepte ce préavis et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 20 septembre 2012

Catherine Carp